

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Ribeauvillé

COMMUNE
de
MITTELWIHR

F 68630 – Route du Vin
Tél. 03 89 47 90 23



CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 MARS 2023

SEANCE ORDINAIRE

SOUS LA PRESIDENCE DE
ALAIN KLEINDIENST, MAIRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE CONSEILLERS

Elus :	15
En fonction :	15
Présent(s) :	10
Absent(s) :	3
Excusé(s) :	0
Représenté(s) :	2

LISTE DE PRESENCE

Maire & Adjoint

Alain KLEINDIENST – Maire	Présent
Fanny OSTER – 1 ^{er} Adjoint	Représentée
Jean Michel HERRSCHER – 2 ^e Adjoint	Présent
Philippe SCHEIDECKER – 3 ^e Adjoint	Absent

Conseillers Municipaux

Noëlle ABEGA	Présente
Philippe BLANCK	Présent
Jean-Claude BURGHART	Présent
Éric DUBERTRAND	Représenté
Fanny ECKERT	Présente
Andrée GOCKER	Présente
Edith GREINER	Présente
Aurélie MAULER	Présente
Nicole STROSSER	Présente
Robert ZIEGLER	Absent
Benjamin ZIRGEL	Absent

PROCURATION(S)

Fanny OSTER à Alain KLEINDIENST

Éric DUBERTRAND à Jean-Michel HERRSCHER

SECRETAIRE DE SEANCE

Agathe BAUDIQUEZ – Secrétaire de Mairie

DATE DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE

01 Mars 2023

ORDRE DU JOUR

- 1 – Conseil Municipal – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- 2 – Urbanisme
- 3 – Finances – Fêtes et cérémonies
- 4 – Finances – Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023
- 5 – Occupation du domaine public – Tarifs communaux 2023
- 6 – Office de tourisme – Projet Géovino
- 7 – Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal
- 8 – Informations et divers

1 – Conseil Municipal – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Pour :	12	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

2 – Urbanisme

Type	N°	NOM DEMANDEUR	ADRESSE	OBJET	DATE	Décision
CU a	068 209 22 C1001	Maître GUYOT Ludovic	2 rue des Eglises		11/01/2022	Accordé
CU a	068 209 22 C1002	Maître FEURER Martial	lieudit VILLAGE		24/01/2022	Accordé
CU a	068 209 22 C0003	Maître SCHWARTZ Nathanaël	12 rue de l'Ecole		22/02/2022	Accordé
CU a	068 209 22 C0004	Maître GLATZ Sandrine	5 rue du Prof Edouard		16/03/2022	Accordé
CU a	068 209 22 C0005	Maître DAULL Christian	1 rue du Bouxhof		11/04/2022	Accordé
CU a	068 209 22 C0006	Maître FUCHS Richard	5 rue du Buhl		28/03/2022	Accordé
CU a	068 209 22 C0007	Maître FUCHS Richard	rue du Buhl		20/04/2022	Accordé
CU a	068 209 22 C0008	Maître DAULL Christian	Krautenau		07/06/2022	Accordé
CU a	068 209 22 C0009	Maître REISACHER-DECKERT Chantal	rue du Buhl		13/06/2022	Accordé
CU a	068 209 22 C0010	Maître GUYOT Ludovic	1 rue du Bouxhof		20/06/2022	Accordé
CU b	068 209 22 C0011	Monsieur Thiebaut PRIETO	3 rue de l'Ecole		18/07/2022	Accordé
CU a	068 209 22 C0012	SCP Arnaud GEIGER et Carole KEMPKES	1 rue du Bouxhof		04/08/2022	Accordé
CU a	068 209 22 C0013	SCP André et Serge VOROBIEF	14A route du Vin		09/11/2022	Accordé
CU a	068 209 22 C0014	Maître Guy ESTATICO	7B rue du Château		22/11/2022	Accordé
PC	068 209 22 C0001	MILANI Laurent	1 rue du Professeur	Extension d'une maison individuelle	03/01/2022	Accordé
PC	068 209 22 C0002	DENARDIS Julien	rue du Buhl	Maison individuelle	25/01/2022	Refusé
PC	068 209 22 C0003	PORCHELA Alfred	8A rue du Bouxhof		14/02/2022	Accordé
PC	068 209 22 C0004	DHAUSSY Sébastien et KREUZER Audrey		Création d'une maison d'habitation	28/02/2022	Accordé

PC	068 209 22 C0005	PORCHELA Maxime	8 rue du Bouxhof	Création d'une terrasse couverte non close accolé à la maison	28/02/2022	Accordé
PC	068 209 19 C0005 M01	SARL BURGHART-SPETTEL	9 route du vin	Extension cave viticole existante	03/03/2022	Refusé
PC	068 209 22 C0006	BOESPFLUG Frédéric	Village	Construction d'une maison d'habitation à toit plat	09/03/2022	Refusé
PC	068 209 22 C0007	WINTER Jean-Marc	2A rue du Vignoble	Abri de voiture	22/03/2022	Refusé
PC	068 209 22 C0008	ORSONI Sébastien	rue du Buhl	Une maison d'habitation	11/05/2022	Accordé
PC	068 209 22 C0009	PORCHELA Maxime	8 rue du Bouxhof	Création d'un sous-sol surmonté d'une terrasse	15/06/2022	Refusé
PC	068 209 22 C0010	DENARDIS JULIEN	rue du Buhl	Maison individuelle	15/06/2022	Accordé
PC	068 209 22 C0011	BOESPFLUG Frédéric	Village	Construction d'une maison d'habitation à toit plat	08/06/2022	Accordé
PC	068 209 22 C0012	WINTER Jean-Marc	2A rue du Vignoble	Abri de voiture	29/06/2022	Accordé
PC	068 209 22 C0013	FUSSILIER Arnaud	19 rue de la Krautenau	Extension d'une maison et ravalement de façades	04/08/2022	Accordé
PC	068 209 22 C0014	GSELL Stéphane	13 rue des Merles	Pergola et piscine	10/08/2022	Accordé
PC	068 209 22 C0015	SCHEIDECKER Laurent	13 rue des Merles	Rénovation d'une maison individuelle, extension et réaménagement d'un rez-de*chaussée et d'une cour avant	03/10/2022	Accordé
PC	068 209 22 C0016	BUHLER Camille	1 rue du Bouxhof	Création ERP: Changement de destination avec modification normes sécurité et accessibilité	10/10/2022	Refusé
PC	068 209 22 C0017	BUHLER Camille	1 rue du Bouxhof	Création ERP: Changement de destination avec modification normes sécurité et accessibilité	19/10/2022	Refusé
PC	068 209 22 C0018	MIESCH Stéphanie	1 rue de Riquewihr	Réhabilitation d'une maison individuelle + démolition maisonnette jardin	24/10/2022	Accordé
PC	068 209 22 C0019	PORCHELA Maxime	8 rue du Bouxhof	Extension d'un garage, cuisine d'été et construction d'une piscine	02/11/2022	Accordé

DP	068 209 22 C0001	STRAUSGITL Gilbert	5 rue des Amandiers	Construction d'un sas d'entrée	06/01/2022	Accordé
DP	068 209 22 C0002	MORBIDELLI Didier	3, rue du Château	Réfection et peinture des façades de la maison et de l'annexe	24/01/2022	Accordé
DP	068 209 22 C0003	PORCHELA Alfred	8A rue du Bouxhof	Mise en place d'un carport	25/01/2022	Accordé
DP	068 209 22 C0004	WURTZ Jean-Martin	4 route du vin	Réfection garde-corps du balcon	21/02/2022	Accordé
DP	068 209 22 C0005	HUTTARD Pierre	13 rte du vin	Création de garde-corps sur terrasse existante	28/02/2022	Accordé
DP	068 209 22 C0006	ECKERT Elisabeth	2 rue du château	Remise en peinture des boiseries + remise en peinture façade à l'identique	09/03/2022	Accordé
DP	068 209 22 C0007	FUSILIER Arnaud	19 rue de la Krautenau	Pose d'une clôture	04/04/2022	Accordé
DP	068 209 22 C0008	MEYER Jean-Louis	2 RTE du vin	Ravalement de façade	06/04/2022	Refusé
DP	068 209 22 C0009	LEBARS Pierrette	15 rue de la Krautenau	Construction d'un sas d'entrée et d'une pergola	11/04/2022	Accordé
DP	068 209 22 C0010	SOLARISA	rue du Vignoble	Rajout de panneaux photovoltaïque côté sud de la toiture	02/05/2022	Accordé
DP	068 209 22 C0012	ENEDIS Pôle Travaux	5 rue du Buhl	Pose d'un poste électrique	01/06/2022	Annulé
DP	068 209 22 C0012	GSELL Stéphane	1 rue des Eglantines	Création d'une piscine et d'une pose d'une pergola	15/06/2022	Refusé
DP	068 209 22 C0013	KLEINDIENST Alain	1 impasse du Schlossrain	Modification d'une lucarne et création d'une pergola	22/06/2022	Accordé
DP	068 209 22 C0014	SPETTEL Jérôme	9 route du Vin	Construction d'une piscine	29/06/2022	Accordé
DP	068 209 22 C0015	BOLLENBACH Rémy	2 impasse du Schlossrain	Création d'une pergola bioclimatique	06/07/2022	Accordé
DP	068 209 22 C0016	BUHLER Camille	1 rue du Bouxhof	Changement de destination	08/07/2022	Accordé
DP	068 209 22 C0017	GSELL Stéphane	1 rue des Eglantines	Pose de deux fenêtres de toit	11/07/2022	Accordé
DP	068 209 22 C0018	SCHILLE Fabien	22A rue des Merles	Installation panneaux solaires sur toit	20/07/2022	Accordé
DP	068 209 22 C0019	WYMANN Olivier	12 rue de la Krautenau	Construction d'une extension de 20m ²	08/08/2022	Accordé
DP	068 209 22 C0020	HEINFLING Éric	6 rue de la Krautenau	Gloriette en bois 12m ²	10/08/2022	Accordé
DP	068 209 22 C0021	SCHILLE Fabien	22A rue des Merles	Installation sur toit panneaux solaires et thermiques en surimposition	14/09/2022	Accordé

DP	068 209 22 C0022	OSTER Jean-Yves	12 rue des Merles	Clôture	28/09/2022	Accordé
DP	068 209 22 C0023	GRAMLOCH Sandra	1 place Charles De Gaulle	Changement de tuiles + pose d'un vélux	12/10/2022	Accordé
DP	068 209 22 C0024	KADDACHI Fetih	5 rue du Vignoble	Pose de deux vélux	19/10/2022	Accordé
DP	068 209 22 C0025	KREMER Laurent	1 rue du Buhl	Surélévation sur construction existante	28/11/2022	Accordé
DP	068 209 22 C0026	ZIEGLER Robert (OPEN ENERGIE)	2 rue des Tilleuls	Installation 10 panneaux photovoltaïques	07/12/2022	Accordé

3 – Finances – Fêtes et cérémonies

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande du Service de Gestion Comptable de la Commune de préciser les dépenses à imputer au compte 623 « Publicités, publications, relations publiques ».

VU l'article D1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Décret 2007-450 du 25 mars 2017 fixant la liste des pièces justificatives exigées par le comptable pour le paiement des mandats de dépenses ;

VU l'instruction comptable M57 ;

VU l'instruction codificatrice 07-24 MO du 30 mars 2007 ;

CONSIDÉRANT que la nature 623 relative aux dépenses « Publicités, publications, relations publiques » revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité.

CONSIDÉRANT que les Chambres Régionales des Comptes recommandent aux collectivités locales de procéder à l'adoption par le Conseil municipal d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur le compte 623 « Publicités, publications, relations publiques ».

Il est proposé de prendre en charge au compte 623 les dépenses relatives aux manifestations suivantes :

- Maisons fleuries (Cérémonie de remise des prix et tournée) ;
- Journée citoyenne ;
- Repas des aînés ;
- Repas du Conseil municipal et du personnel ;
- Noël, vœux du Maire ;
- Cérémonies patriotiques (Cérémonie du 11 Novembre) ;
- Animations, manifestations sportives ou culturelles (Marché de Noël, Jumelage...) ;
- Inaugurations.

D'une manière générale, pour l'ensemble de ces manifestations, il sera imputé au compte 623 l'ensemble des dépenses nécessaires à l'organisation de celles-ci :

- Dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations ;
- Frais de restauration liés aux actions communales ou à l'occasion d'événements ponctuels ;
- Frais d'annonces, de publications et de communication ;
- Frais de réception, vin d'honneur ;
- Frais des animations scolaires organisées par la Commune (St Nicolas, Père-Noël...) ;
- Fleurs, gerbes, gravures, médailles, et présents divers offerts à l'occasion de ces manifestations.

De plus, il est proposé de prendre en charge au compte 623, les achats de fleurs, et présents divers offerts à l'occasion de mariages, grands anniversaires ou lors de réceptions officielles à l'initiative du Maire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter l'affectation au compte 623 « Publicités, publications, relations publiques » des seules dépenses reprises ci-dessus.

Après examen et discussion, le Conseil Municipal :

ADOPTE les règles d'utilisation du compte 623 tel que décrites ci-dessus ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte y afférent.

Pour :	12	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

4 – Finances – Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

4.1 – Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Principal de la Commune

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivité territoriales ;

VU le Budget Primitif 2022 ;

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, et jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est donc proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget primitif de l'année 2022 et des décisions modificatives des 02 Août et 06 Décembre 2022 comme suit :

Chapitre - intitulé	Budget 2022	Dont 25%
20 – Immobilisations incorporelles		
202- Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents urbanisme	20 000.00 €	5 000.00 €
203 – Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	30 000.00 €	7 500.00 €
2051 – Concessions et droits similaires	3 000.00 €	750.00 €
21 – Immobilisations corporelles		
212 – Agencements et aménagements de terrains	50 000.00 €	12 500.00 €
2131 – Bâtiments publics	75 191.00 €	18 797.75 €
2138 – Autres constructions	30 000.00 €	7 500.00 €
2151 – Réseaux de voirie	203 543.63 €	50 885.9075 €
21532 – Réseaux d'assainissement	35 000.00 €	8 750.00€
2157 – Matériel et outillage technique	30 000.00 €	7 500.00 €
2158 – Autres install., matériel et outillages techniques	70 000.00 €	17 500.00 €
2181 – Install. Générales, agencements et aménagements divers	2 000.00 €	500.00 €
2182 – Matériel de transport	30 000.00 €	7 500.00 €
2183 – Matériel informatique	2 000.00 €	500.00 €
2184 – Matériel de bureau et mobilier	2 000.00 €	500.00 €
TOTAL	582 734.63 €	145 683.6575 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

ADOPTE les propositions ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant à prendre ou à signer tout acte y afférent.

Pour :	12	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

4.2 – Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget Eau et Assainissement

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivité territoriales ;

VU le Budget Primitif 2022 ;

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, et jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est donc proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget primitif de l'année 2022 et de la décision modificative du 06 Décembre 2022 comme suit :

Chapitre - intitulé	Budget 2022	Dont 25%
20 – Immobilisations incorporelles		
2031 – Frais d'études	4 000.00 €	1 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles		
21531 – Réseaux d'adduction d'eau	35 000.00 €	8 750.00 €
21532 – Réseaux d'assainissement	35 200.00 €	8 800.00 €
21533 – Service de distribution d'eau	35 539.67 €	8 884.9175 €
TOTAL	109 739.67 €	27 434.9175 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

ADOPTE les propositions ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant à prendre ou à signer tout acte y afférent.

Pour :	12	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

5 – Occupation du domaine public – Tarifs communaux 2023

Monsieur le Maire expose les tarifs en vigueur dans les communes voisines et propose d'instaurer une tarification relative à l'occupation du domaine public par une terrasse mobile comme suit :

Droits de Place	
Nature	Montant
Terrasse mobile	28.00 € X superficie en m2 / an

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de valider le tarif énuméré ci-dessus à compter de ce jour et pour le restant de l'exercice 2023 ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour :	12	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

6 – Office de tourisme – Projet Géovino

Monsieur le Maire rappelle le projet :

Le vignoble du Pays de Ribeauvillé s'étend sur une quinzaine de kilomètres au pied des Vosges et ses vins bénéficient d'une renommée qui les classe parmi les meilleurs vins d'Alsace. Cette réputation se justifie par un microclimat (le secteur de plaine centré sur Colmar bénéficie de la pluviométrie la plus faible de France) et des terroirs d'exception reconnus (13 des 51 terroirs « Grands Crus » alsaciens se situent au sein du Pays de Ribeauvillé et de Riquewihr), alliés à une tradition viticole millénaire. De plus, le Pays de Ribeauvillé et Riquewihr est situé sur le champ de fracture rhénan dont les caractéristiques sont uniques en Europe.

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé a initié une démarche destinée à développer un produit culturel et touristique innovant d'envergure, dont l'ambition est de rayonner bien au-delà des frontières alsaciennes et d'apporter une plus-value dans l'attractivité de son territoire. Le projet s'intitule GEOVINO, nom qui résume les particularismes d'un terroir qui magnifie le vin à travers une géologie particulière.

Enjeu : Renforcer l'attractivité touristique du Pays de Ribeauvillé à travers l'œnotourisme.

Projet : Création d'itinéraires de randonnées « œnotouristiques » dans chaque commune viticole du Pays de Ribeauvillé : Bennwihr, Mittelwihr, Beblenheim, Riquewihr, Zellenberg, Hunawihr, Ribeauvillé, Bergheim, Rorschwihr, Rodern et Saint Hippolyte.

Toute la pédagogie du projet résidera sur la création de onze parcours de 2 à 6 km – 1 par commune viticole - chacun d'entre eux développant un thème qui donnera aux visiteurs les clés d'une meilleure compréhension de l'influence du terroir sur les vins (climat, roches et sols, cépages, etc...).

Objectif : S'adosser sur la spécificité du territoire pour proposer un produit de randonnée œnotouristique unique, propre au territoire.

Sur la Commune de Mittelwihr, le projet initial comportait 5 bornes : une borne totem de départ, une borne zéro dédiée à l'histoire de la ville et trois bornes thématiques. Le circuit proposé initialement faisait 2km. La thématique « la vigne, la plante » semblait satisfaire.

En amont de la réunion du 23 février 2023, Monsieur le Maire a émis le souhait de mutualiser le parcours avec le village de Bennwihr.

Le parcours de Bennwihr aurait fait 4,4km et la thématique dédiée était « le relief ». Une thématique qui vous corresponde sera à trouver et le tracé sera à redéfinir.

L'Office de Tourisme reprend aujourd'hui le projet. Après avoir élaboré un livre blanc, outil d'aide à la décision pour les élus, il est proposé de valider la mise en place du projet sur la Commune et son financement. Une clef de répartition a été proposée par l'Office de Tourisme, établie comme suit :

Scenario 2 E
Projet 11 communes / 9 parcours
35 000 € /parcours

Les prix s'entendent hors taxe (TVA 20%)

Coût total des 9 parcours HT :	450 450 €
Prise en charge par l'OT :	127 194 €
Montant total de subventions prévisionnelles :	203 256 €
Reste à charge des communes :	120 000 €

PROPOSITION OT

Tarif par commune/binôme

Beblenheim	4 636 €	HT
Zellenberg	4 690 €	HT
Bennwihr	5 172 €	HT
Mittelwihr	5 187 €	HT

Ax3 + Bx4 + Dx3 potentiel financier + nombre de lit x pression fiscale circuits en binôme
19 685 €

Tarif par commune

Bergheim	20 701 €	HT
Hunawuhr	8 306 €	HT
Ribeauvillé	28 570 €	HT
Riquewihr	23 344 €	HT
Rodern	5 018 €	HT
Rorschwihr	5 078 €	HT
St-Hippolyte	10 660 €	HT

Ax3 + Bx4 + Dx3 potentiel financier + nombre de lit x pression fiscale 1 circuit par commune
101 678 €

TOTAL	121 363 €	HT
--------------	------------------	----

L'Office de Tourisme demande à la Commune de se positionner sur un financement du projet sur deux ans maximum.

Monsieur le Maire insiste sur l'importance de la solidarité avec les Communes viticoles et les viticulteurs dans le cadre de ce projet.

Madame Nicole STROSSER rappelle que le parcours installé lors du projet initial Géovino sur la Commune de Riquewihr est aujourd'hui en très mauvais état et qu'il faudra être vigilant sur la qualité des matériaux retenus.

Madame Édith GREINER acquiesce et déclare voter contre ce projet.

Madame Noëlle ABEGA précise que le sentier d'interprétation réalisé sur la Commune a été bien réalisé à l'époque.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

PREND ACTE de la participation au projet Géovino en binôme avec la Commune de Bennwihr sous réserve de l'obtention par l'Office de tourisme de l'intégralité des subventions prévisionnelles ;

FIXE sous réserve de l'obtention par l'Office de tourisme de l'intégralité des subventions prévisionnelles la participation de la Commune à 5 187.00€ HT, soit 6 224.00€ TTC ;

AUTORISE le Maire à signer tout acte et document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour :	11	Contre :	1	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

7 – Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire telles qu'établies ci-après et n'émet aucune observation particulière :

- 02/02/2023 : Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA), Monsieur WURTZ Jean-Jacques, section 3 n°142/148/150 - 5 A rue du Bouxhof au profit de la SCI Familles WB.
- 07/02/2023 : Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA), Consorts PREISS, section 3 n°59/91 - 23 route du Vin au profit de Monsieur FELDNER Cédric.
- 21/02/2023 : Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA), Monsieur KORKMAZ Halil, section 6 n°156 – 9 rue de la Krautenau au profit de Monsieur ALY Tamer.

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption.

8 – Informations et divers

- Compte-rendu de la réunion de la Commission Fleurissement du mardi 21 Février 2023.
Mesdames Noëlle ABEGA et Andrée GOCKER ainsi que Monsieur Jean-Claude BURGHART exposent les points abordés lors de la dernière réunion de la Commission Fleurissement. La date de la journée citoyenne est fixée au samedi 03 Juin 2023. En raison de la date retenue, la plantation des fleurs sera réalisée en amont de cette journée. D'autres ateliers ont toutefois été proposés dont la réfection de rambardes ainsi que la borne Géovino située sur la colline du Mandelberg. Il a été proposé que les Conseillers municipaux soient en charge des ateliers afin de permettre aux agents du service technique d'intervenir en support.
La Cérémonie de remise des prix des Maisons fleuries se tiendra le vendredi 14 Avril 2023.
Madame Noëlle ABEGA rappelle sa déception face à la validation de la commande de fleurs avant la réunion de la Commission reportant les réflexions sur les économies en matière d'arrosage et de réduction de la quantité des jardinières en 2024. Des fleurs résistant mieux à la chaleur et un terreau retenant davantage l'humidité ont

toutefois été commandés pour l'été 2023. La Commission a proposé de réduire le nombre de jardinières présentes le long de la Route du Vin en 2024.

Une commande groupée de terreau et de géraniums ainsi qu'une journée de rempotage sera organisée prochainement.

- Compte-rendu de la réunion de la Commission consultative de la chasse du mardi 21 Février 2023.
Point reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.
- Problèmes de surpopulation des sangliers – L'ensemble des membres du Conseil municipal souligne les problèmes liés à la surpopulation des sangliers au sein du village. Monsieur le Maire rappelle que les quotas à tirer fixés ont été atteints et qu'il est impossible de tirer sur les marcassins. De plus les chasseurs n'ont pas le droit de tirer à proximité des habitations.
- Recensement de la population – Bilan.
Madame Noëlle ABEGA, coordonnatrice du recensement, explique que la campagne de recensement de la population s'est bien déroulée. Plus de 98% de la population a répondu à l'enquête dont 83% par internet ce qui est supérieur à la moyenne en Alsace (70%). Seuls 5 foyers n'ont pas été recensés. Les questionnaires papiers vont être recomptés par les services de l'INSEE et un premier bilan sera transmis durant le mois de juin. Les résultats seront ensuite lissés et un décompte final sera envoyé en décembre. Le nombre d'habitants de la Commune a connu une légère hausse pour atteindre 853. Le nombre de logements vacants a quant à lui diminué contrairement au nombre de gîtes qui a connu une augmentation importante. Madame Noëlle ABEGA souligne l'investissement remarquable des agents recenseurs, Mesdames Irène BERSCHY et Mélanie STADLER. Les membres du Conseil municipal les remercient.
- Trois fuites ont été détectées le jeudi 16 Février 2023 par l'entreprise Detect'O. La première fuite était située rue du Professeur Edouard Greiner et a été réparée le lendemain par l'entreprise Torregrossa. La deuxième et la troisième fuites étaient respectivement situées route du Vin et impasse du Schlossrain et ont été réparées le vendredi 24 Février 2023 par l'entreprise Torregrossa. Madame Édith GREINER souligne que les fuites situées rue du professeur Edouard Greiner sont répétées et fréquentes.
- Compte-rendu de la réunion du mardi 24 Janvier 2023 avec la DDT concernant le classement en zone inondable de l'emprise foncière du SIPS et d'une partie de la Commune dont la Place des Fêtes.
Monsieur le Maire rappelle que les services de la DDT ont publié un document classant une partie de l'emprise du SIPS et de la Commune en zone inondable rendant impossibles les projets en cours sur la plaine sportive. Il précise que les zones concernées n'ont jamais été inondées et ce même en 2008. Cette étude de la DDT date de 2021 mais n'a été portée à connaissance des communes concernées qu'à l'occasion de la révision du PLU de la Commune de Riquewihr.
- SIPS – La Commune de Zellenberg a demandé son retrait du SIPS par une délibération en date du 19 Décembre 2022. La Commune de Beblenheim a également demandé son retrait du SIPS par délibération en date du 09 Février 2023.
Monsieur le Maire rappelle que le but du projet engagé au sein du SIPS est avant tout à destination de la jeunesse et des séniors. Il réaffirme donc son incompréhension face aux demandes de retrait des Communes de Zellenberg et de Beblenheim et à leur absence de retour concernant les simulations des clés de répartitions des contributions communales.
Madame Noëlle ABEGA indique que certains terrains de sport n'ont pas été beaucoup utilisés dernièrement. Le Maire précise que les terrains de tennis suscitent un intérêt certain notamment à l'approche des Jeux olympiques 2024 en vue desquels de nombreuses subventions sont accordées.

- Compte-rendu de la réunion du mercredi 08 Février 2023 avec Monsieur et Madame MAULER concernant la régularisation de l'occupation illégale du domaine public Chemin du Mandelberg.
Monsieur le Maire indique que suite aux échanges avec Monsieur et Madame MAULER, un accord a été trouvé concernant la régularisation de l'occupation illégale du domaine public sur le chemin du Mandelberg. L'emprise concernée représente une superficie d'un are et sera vendu au prix de 1 500.00 €. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge des acheteurs. Ces derniers devront également prendre contact avec Monsieur Hubert HIRN en charge du SPANC au sein de la Communauté de communes afin trouver une solution concernant la fosse sceptique située de l'autre côté du chemin.
- Chemin rural Kanzelweg – Compte-rendu de la réunion du mercredi 22 Février 2023 avec Monsieur Pierre TRIMBACH, propriétaire du chemin.
Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le chemin permettant d'accéder au Mandelberg et emprunté par de nombreux touristes lors de la floraison des amandiers, appartient à Monsieur TRIMBACH. Il présente donc l'intérêt pour la Commune d'acquérir ce chemin afin de maintenir cette attractivité touristique.
- Manifestation du Syndicat viticole et de l'Association des Donneurs de sang à l'occasion de la floraison des amandiers – La manifestation s'est déroulée le weekend du 04 et 05 Mars 2023. Les conseillers soulignent l'affluence des touristes sur la colline du Mandelberg et se réjouissent de l'attractivité de ce cadre magnifique.
Madame Andrée GOCKER rappelle que certains arbres commencent à se faire vieux et qu'il pourrait être judicieux d'en replanter.
- Rénovation de l'éclairage public – Notification d'attribution d'une subvention de la CEA grâce au Fonds de solidarité territorial d'un montant de 5 000.00€.
La Collectivité Européenne d'Alsace attribue une subvention d'un montant de 5 000.00€ pour la rénovation de l'éclairage public dans le cadre du Fonds de solidarité territorial.
- Réhabilitation de l'école – Mesdames Noëlle ABEGA, Édith GREINER et Nicole STROSSER ont pris contact avec Pierres & Territoires dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment de l'école. Une visite des locaux a été réalisée à la fin du mois de janvier 2023. Pierres & Territoires étudient une possible réhabilitation du bâtiment comprenant une démolition partielle de l'aile ouest et la construction de logements. De nombreux projets ont été portés par ce promoteur sur la Commune de Ribeauvillé. Cette étude permettra une comparaison avec l'étude en cours menée par le Bureau d'études Setui.
- Monsieur Jean-Claude BURGHART précise qu'il a échangé avec Rivières de Haute-Alsace concernant une souche située dans le Sembach au niveau du lotissement de la Krautenau. Le ruisseau appartenant aux propriétaires riverains, Rivières de Haute-Alsace n'interviendra pas pour l'enlèvement de cette souche. Monsieur Jean-Claude BURGHART indique donc qu'une réflexion doit être menée au sein de la Commune sur ce sujet. Un arbre a toutefois été enlevé en bas du village par les agents de Rivières de Haute-Alsace.
- Madame Aurélie MAULER rappelle que le passage piéton situé en contre-bas de la Place des Cigognes, route du Vin est particulièrement dangereux du fait de l'absence de signalisation. Une étude concernant l'implantation de panneaux lumineux sera menée.
- Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'agent en charge du service commun des archives de la Communauté de communes est intervenu afin de réaliser un état des lieux des archives communales. Le service commun des archives a été que trop peu sollicité par les Communes malgré un tarif moindre que celui pratiqué par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Haut-Rhin. Le Maire se dit déçu de ce constat.

- Monsieur Philippe BLANCK rappelle les problèmes de stationnement au sein de la rue des Fleurs. Il indique s'être entretenu avec Didier NISSLE, agent technique communal, afin de remédier à la situation. Il propose d'installer des plots et de prévoir une visite sur site avec la Municipalité.
Monsieur Philippe BLANCK explique qu'à l'occasion de la fête de la Saint-Martin organisée par l'Association des parents d'élèves, la Place Rolle n'a pas été nettoyée par leurs soins. Des restes de palettes brûlées sont toujours présents. Il insiste sur le fait que le nettoyage aurait dû être effectué par les membres de l'association et n'incombe pas aux agents du service technique.

Ouverture de séance à 19h⁰⁰
Levée de séance à 20h⁵¹

Le Maire,
Alain KLEINDIENST